

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR 20 Février 1884.

BULLETIN

Nos ministres sont comme les clous : plus on frappe dessus, plus ils tiennent au pouvoir.

Battu sur tous les projets de loi importants dont il a pris l'initiative, notamment sur la loi des récidivistes, sur la loi du rattachement de la préfecture de police, sur la loi des manifestations séditieuses, l'impassible Waldeck ramasse son portefeuille et quitte la salle des séances de l'air tranquille d'un ministre qui a obtenu un vote de confiance.

De même M. Martin-Feuillée s'accroche des deux mains à son fauteuil ministériel, encore que la Chambre lui ait joué le mauvais tour de le gratifier d'une loi jugée par lui-même « inapplicable ».

Quant à M. Jules Ferry, il s'est déclaré inamovible. Talleyrand disait qu'un bon diplomate devait pouvoir recevoir des coups de pieds dans le bas des reins sans que son visage trahit la moindre émotion. Ainsi le maganyme Ferry reçoit horions et soufflets sans s'émouvoir. Il est ministre et veut rester ministre, quoi qu'il advienne.

Malgré le vote de samedi, nous garderons M. Ferry; nous garderons M. Waldeck; nous garderons M. Feuillée. Et voilà comment se pratique le respect du principe de la responsabilité ministérielle sous la République dite parlementaire.

Devant les résistances de la commission du budget, M. Paul Bert a dû singulièrement réduire les premières dispositions de sa proposition de loi relative à l'enseignement primaire. Il a ajourné les augmentations de dépenses prévues pour la création et l'entretien des écoles maternelles et des écoles primaires supérieures; il a également ajourné la création de directeurs départementaux et de directrices départemen-

tales. Il a enfin renoncé à l'augmentation progressive du nombre des inspecteurs primaires.

Sa proposition ne s'occupe plus que de la question des traitements des instituteurs. M. Paul Bert affirme que l'augmentation de dépense résultant de ce chef s'élèverait à un peu plus de 12 millions la première année, et à la somme totale de 41 millions dans un laps de temps de 12 à 15 ans.

La commission du budget estime, de son côté, que la dépense immédiate serait d'environ 23 millions et demi, et s'élèverait, dans le laps de 10 à 12 ans, à 54 millions. Elle s'est de nouveau réunie pour examiner les conséquences financières de la proposition. Nous ignorons si on aboutira à un accord, mais il nous semble que le moment serait bien mal choisi pour imposer de nouvelles charges à notre budget déjà si obéré.

Il va sans dire que les instituteurs congréganistes ne bénéficieraient en rien de ces augmentations de traitement.

« Un amendement, accepté à l'unanimité par votre commission », dit M. Paul Bert dans son rapport, « n'accorde l'augmentation qu'aux instituteurs laïques, les seuls qui aient à supporter des charges de famille. Or, il restera, après l'application totale de la loi sur les titres de capacité, 12 à 15,000 instituteurs congréganistes. Si nous supposons que la loi actuelle leur donnait à chacun une augmentation de 250 fr., nous arrivons à une diminution d'environ 2 millions. »

La bêtise de la haine ne saurait être poussée plus loin.

Si la distinction établie par M. Paul Bert entre les instituteurs qui ont des charges de famille et ceux qui n'en ont pas, était sérieuse, il faudrait refuser l'augmentation de traitement projetée non-seulement aux instituteurs congréganistes, mais encore aux instituteurs laïques célibataires.

D'ailleurs, les congréganistes fournissent une somme de travail du moins équivalente, pour ne pas dire infiniment supérieure à celle qui est fournie par les laïques. Ils devraient dès lors recevoir un traitement au moins égal, en vertu de ce principe de jus-

tice que chacun doit être autant que possible récompensé selon son œuvre.

Mais M. Paul Bert estime qu'on n'est tenu à aucune justice vis-à-vis de citoyens coupables d'être vêtus d'une soutane. Les instituteurs congréganistes doivent être mis hors la loi du budget.

Et voilà comment se pratique le respect du principe de la responsabilité ministérielle sous la République dite parlementaire.

Chronique générale.

Les rapports des préfets sur l'impression produite dans les départements par l'emprunt sont arrivés au ministère de l'intérieur et prouvent que la crise est aussi intense en province qu'à Paris.

Tout en rendant justice à la bonne volonté de M. Tirard, il n'en est pas moins vrai que l'aggravation des embarras financiers actuels est due à son inexpérience. Et sa retraite paraît inévitable.

Or, au sujet de son remplacement, il y a deux courants dans le cabinet.

L'un, appuyé par l'Élysée, M. Grévy en tête, voudrait M. Raynal aux finances; l'autre préférerait M. Léon Say, que la haute banque proclame comme étant le seul capable de relever notre marché financier.

A côté de ces deux courants, il en faut signaler un troisième où l'on affirme que la situation du cabinet étant loin d'être stable, il convient d'attendre que toutes les questions épineuses de la politique soient épuisées, en un mot que la place gouvernementale soit nettoyée avant de prendre une détermination.

Le ministre des finances a été averti hier que M. Haentjens comptait soulever à la Chambre une interpellation au sujet des conditions d'émission du dernier emprunt de 350 millions. M. Tirard acceptera le débat pour samedi.

On prépare au ministère les éléments d'une nouvelle demande de crédits pour l'expédition du Tonkin. On évalue à la modique somme de 80 millions les dépenses qu'entraînera l'expédition du Tonkin, et ce pour l'année 1884 seulement.

« Que la volonté nationale, dit la République radicale, soit consignée par un monsieur appelé roi, ou par onze messieurs appelés ministres, il n'y a là qu'une question de sauce qui importe peu à celui qui est mangé.

En ce moment, il faut bien avouer que la Société Ferry-Waldeck réussit au-delà de ses souhaits. Elle a trouvé la majorité qu'il lui fallait pour mener à bien son entreprise réactionnaire.

L'association en question a sous la main un instrument docile qui peut servir à toutes les besognes. Cet instrument c'est le ramassis de centriers que le pays a expédié — sans garantie — au Palais-Bourbon, lors des élections de 1881.

L'Intransigeant revient sur l'emprunt :

« Quand il n'y a plus de foin au râtelier, dit-il, les chevaux se battent. Dans l'espèce actuelle, le foin c'est l'argent, dont le manque absolu se fait généralement sentir, et les chevaux représentent les ministres, que nous flattons énormément en les comparant à l'intelligent animal que Buffon a appelé la plus noble conquête de l'homme.

Ces maltotiers ont si bien mis la France au pillage en treize mois de ministère, qu'ils ont à peu près ruiné son crédit, jusqu'ici resté intact, et que, pour leur prochain emprunt, qui ne peut tarder, puisque celui-ci est déjà mangé jusqu'à la dernière pièce de six liards, ils en seront réduits à s'adresser à des usuriers, qui remettront de vieux crocodiles empaillés et des arquebuses hors de service en échange de bonne monnaie bien trébuchante.

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET

DU

CHATEAU DE ROCNOIR

Première partie

LA CONTRE-LETTRE

I. — L'ATTENTE (Suite).

— Cessez donc de vous créer des fantômes; conservez-vous à votre mari, à votre fils, que j'aperçois jouant avec mon petit Jules dans ces grandes allées, où nous nous sommes si souvent promenées en rêvant à leur avenir. Les rejets de deux illustres races inspireront le respect aux hommes et seraient, si c'était nécessaire, violence au ciel pour obtenir son appui.

— Le malheur n'épargne personne; il atteint les têtes couronnées, comme celle de l'humble ouvrier.

— Leurs joyeux ébats, répartit la comtesse en cherchant à détourner le cours des idées de son amie, protestent contre vos appréhensions. Ils cueillent des fleurs et vous préparent des bouquets. Ménageons les chers enfants trop faibles pour la douleur.

— L'enfance est insouciant, heureusement! En prononçant ces paroles, la marquise, abattue par la douleur, laissa retomber sa tête sur son sein.

La comtesse était depuis quelques minutes déjà silencieuse et émue à ses côtés, ne sachant si elle devait parler ou se taire, se demandant s'il ne convenait pas mieux de laisser un libre cours à la douleur, lorsque soudain la marquise tressaillit.

— Il me semble, dit-elle, avoir entendu un bruit de pas.

— Vous vous trompez, chère amie, répartit la comtesse en regardant autour d'elle.

— Voyez-vous là-bas ces feuillages qu'on écarte avec précaution. On veut nous surprendre. Fuyons...

La peur s'empare des deux femmes; elles fuient en jetant de grands cris. Mais à peine ont-elles fait quelques pas qu'elles se trouvent en face de l'homme qu'elles voulaient éviter.

Dans son effroi, la marquise détourne ses regards et précipite sa fuite, lorsqu'elle entend ces mots prononcés distinctement, mais à voix basse :

— Clara, ne me reconnais-tu pas ?

La marquise s'arrêta fascinée par le son de la voix, qui lui semble être celle de son mari. Elle jette autour d'elle un regard effaré.

C'était le marquis.

— Clara ! répéta le marquis.

La comtesse, étonnée de ce qu'elle entend, s'arrêta et reconnaît aussi M. de Rocnoir.

Après un moment de silence, elle lui dit en souriant :

— Il était temps de revenir, marquis; nouvelle Arlésienne, votre Clara vous élevait déjà un mausolée dans son cœur.

— Vraiment ? interrogea le marquis en regardant sa femme avec affection.

— Je craignais pour tes jours, répondit-elle avec une sublime simplicité.

— Elle vous croyait, ajouta la comtesse, tombé dans une caverne de brigands.

— Hélas ! il serait moins dangereux d'avoir à se défendre contre de vrais brigands. Le peuple est conduit par des hommes terribles, qui en feront des bourreaux aveugles. Rien ne peut peindre l'exaltation des esprits ! Que de sang ! que de sang !

— Grâce à Dieu ! dit la marquise en levant au ciel ses yeux pleins de larmes et de reconnaissance, vous avez pu leur échapper. Mais votre retour confirmerait-il la fâcheuse nouvelle des malheurs de la famille royale ?

— Le roi n'a échappé au péril que par un de ces actes de faiblesse qui préparent la déchéance. Le spectre de Charles d'Angleterre semble appeler Louis de France.

— Vous croyez donc que tout est perdu ? exclama la comtesse avec stupéfaction.

— Pas encore ; mais le péril est extrême. Nous devons sauver le roi ou périr avec lui. Notre devoir

est de nous rendre en Vendée. Là, le dévouement n'a pas de bornes. Les Vendéens veulent tous mourir en combattant pour la cause royale. Allons grossir leurs bataillons, qui doivent fondre sur Paris. Il faut vaincre ou mourir pour la défense du trône.

— Combattre pour châtier ces révoltés, s'écria la comtesse avec résolution, c'est mon plus vif désir. Je vais rejoindre le comte et lui apprendre votre projet. Mais venez le voir. Nous unirons nos efforts pour le décider à vous accompagner. Il est si pusillanime !

— Il ne l'est pas assez pour se laisser égorger sans se défendre.

— Espérons-le, soupira la comtesse.

Elle appela son fils et retourna immédiatement chez elle.

Cependant le marquis disait à sa femme en rentrant au château :

— Nous partirons demain soir, après avoir donné les instructions que nécessite une longue absence. Aie l'obligeance, chère amie, de faire prévenir notre intendant que je désire le voir immédiatement.

A peine le marquis était-il rentré dans ses appartements que Laurent vint prendre ses ordres. Cet homme cachait son orgueil et sa jalousie sous les dehors de l'obsequiosité et de l'empressement à exécuter les moindres désirs de ses maîtres ; son

ELECTIONS DE CONSEILLERS GÉNÉRAUX.

M. Laroche-Joubert fils, conservateur, a été élu conseiller général, pour le premier canton d'Angoulême, par 4,895 voix contre 4,098 données à M. Nouel, républicain.  
M. Arnous, conservateur, a été élu, par 734 voix, conseiller général du canton de Brossac (Charente), en remplacement de M. André, bonapartiste. Son concurrent, M. de Manny, républicain, a obtenu 516 voix.  
Dans le canton de Gentioux (Creuse), M. Lepic, conservateur, est élu par 747 voix, contre 523 données à son concurrent républicain.

LA CAVALERIE FRANÇAISE  
ET LE GÉNÉRAL DE GALLIFFET.

Il vient de paraître à Anvers une brochure qui est destinée à provoquer de nombreuses polémiques : elle est intitulée : *L'Armée française en 1884 et le général de Galliffet*, et son auteur passe pour être un des officiers les plus distingués de l'armée hollandaise.  
Après avoir étudié la situation faite à l'Europe par la guerre de 1870 et constaté que les monarchies se groupent autour de l'Allemagne et se détournent de la France républicaine, l'auteur de la brochure déclare que l'armée française devrait s'abstenir avec soin de prendre aucune part aux luttes politiques.

« L'armée française, dit-il, est un corps admirable sans tête. L'impulsion maîtresse lui fait défaut, ainsi que l'unité de direction, qui sont si complètes dans l'armée allemande. »

Parmi les officiers supérieurs en vue dans l'armée française, l'auteur de la brochure distingue au premier rang le général de Galliffet, qui semble, selon lui, réunir toutes les qualités requises pour exercer le commandement en chef de l'armée.

L'officier supérieur hollandais continue en traçant une biographie très-complète de M. de Galliffet et s'occupe ensuite du rôle que joue aujourd'hui le général, chef suprême de la cavalerie française. Ces considérations purement militaires ont un caractère trop technique pour être reproduites ; mais il convient de citer la conclusion de la brochure :

« Que les Français y songent : c'est aux hommes de leur armée qu'ils doivent le moins toucher ; ce sont les hommes de cette armée qu'ils doivent mêler le moins à leurs luttes politiques, compromettre le moins dans ces luttes en les accusant de tiédeur pour la République. »

» En discréditant, sous les plus frivoles prétextes, ceux qui, au jour donné, peuvent être leurs meilleurs, leurs plus fidèles défenseurs, ceux qui ne demandent qu'à aller se faire tuer à la tête des armées, afin de procurer la victoire au pays et de lui rendre son éclat des jours passés, ce n'est pas pour la République qu'ils travaillent, c'est contre elle ; c'est plus encore, c'est contre la France même et au profit des Allemands, qui sui-

avarice, en sollicitant des faveurs pour les pauvres et les nécessiteux auxquels la marquise surtout accordait de nombreux secours ; sa perfidie, sous un certain air de franchise et de loyauté habilement calculé. Il formait un contraste frappant avec le marquis, dont le visage franc et ouvert reflétait toutes les pensées.

Élevé par une mère d'un cœur tendre et d'un esprit supérieur, nourri des exemples généreux de son père, le marquis savait allier à la fois la fermeté et la douceur qui sont si nécessaires à ceux qui commandent. C'était le type du grand seigneur accompli. Il ne partageait pas les défauts de ces fils de parvenus, à prétentions ridicules, fiers de leur fortune qu'ils doivent au hasard, et des richesses qu'ils n'ont pas acquises eux-mêmes, qui sont le fruit du travail de leurs parents et qu'ils dépensent follement.

— Monsieur le marquis, dit Laurent en se courbant, m'a fait l'honneur de me mander auprès de lui ?

— Asseyez-vous près de moi. Écoutez attentivement. L'affaire est grave. Ma vie n'est plus en sûreté ici. Dans la défense des Tuileries, le 10 août, j'ai blessé le citoyen Henriot. Les insurgés ont juré ma mort. Je n'ai échappé qu'à grand-peine de leurs mains, et je suis résolu à chercher mon salut en Vendée, où je pourrai consacrer mon sang à la défense de mes principes. Il sera encore

vent avec une anxieuse attention toutes ces oscillations et tressailliraient de joie le jour où la politique de défiance réussirait à décapiter l'armée française. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 février.

La hausse n'a pas tenu longtemps, et, ainsi que nous le prévoyions hier, la réaction n'a pas tardé à succéder à la reprise exagérée qu'avait amené les rachats de quelques vendeurs. Aujourd'hui l'enthousiasme paraît bien refroidi, la baisse reprend le dessus. Ce sont les rentes qui donnent le signal de la retraite : 105.72 au début le 4 1/2 0/0, puis successivement 105.60, 105.50 et 105.25, en dernier lieu 105.32. L'amortissable nouveau retombe à 76.15, soit encore en perte de 45 centimes sur son prix d'émission. Il est certain qu'il y en aura sous peu à vendre, car il n'est guère probable que la haute Banque, qui a souscrit à l'emprunt nouveau pour éviter un échec à l'opération, garde longtemps en caisse les rentes qui lui reviennent.

La plupart des valeurs suivent la marche descendante des Rentes :

Le Foncier lui-même recule à 1,225.  
La Banque de Paris est sans changement à 840 ; le Suez réchit de 2,040 à 2,025.

Les chemins également plus faibles : 1,225 le Lyon ; — 1,720 le Nord.

L'aléa que comporte la situation actuelle et la baisse qui menace de frapper les valeurs mobilières nous porte à considérer l'emploi de fonds en reports comme un des rares placements que l'on puisse conseiller aujourd'hui. Nos lecteurs savent quels sont les avantages que présente ce mode de placement : sécurité absolue et disponibilité presque continuelle des capitaux engagés.

La Banque des Communes de France bonifie à ses déposants, pour la deuxième quinzaine de février, un intérêt net de 5.23 0/0 par an. On voit que le revenu des reports est supérieur à celui des autres formes de dépôt. La Banque des Communes de France envoie gratuitement une notice sur le mécanisme de cette opération et les conditions auxquelles elle y fait participer ses clients.

Elle donne également des options sur toutes les obligations françaises à lots. Jusqu'au 29 février inclusivement, elle donnera option sur les Foncières 1879, dont le prochain tirage a lieu le 5 mars.

Une notice explicative et un tableau complet des obligations françaises à lots, indiquant les dates des tirages et le montant des lots, sont envoyés gratuitement à toute personne qui en fait la demande au directeur de la Banque des Communes, 15, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre, consulté sur la question de savoir si le fer à cheval devait être interdit en conformité du nouveau règlement sur le service intérieur, a décidé que cette coupe de barbe rentrerait dans la catégorie des « mouches ». Suivant l'interprétation ministérielle, le règlement du 28 décembre, en ne spécifiant ni longueur, ni largeur pour la mouche, admet, en fait, le port de la barbe et du fer à cheval.

Par faculté de porter la mouche, on doit donc entendre que les militaires ont le droit de porter la barbe qui croît sous la lèvre inférieure : la seule restriction porte sur l'obligation de raser tout ce qui dépasse l'extrémité des lèvres.

temps plus tard, si les circonstances m'y forcent, de foir ma patrie. Qu'en pensez-vous, monsieur Laurent ?

— Qui n'admirerait votre courage et votre dévouement, monsieur le marquis ?

— Mais qui secourra, pendant notre absence, les infortunés de Rocnoir ? Né dans ce village, je suis attaché aux habitants comme à mes enfants. Je crains aussi que l'État ne s'empare de mes propriétés et ne les vende comme biens nationaux. La haine des révolutionnaires tombe également sur les nobles qui combattent à l'étranger et sur ceux qui défendent la liberté dans leur patrie.

— Ne suis-je plus votre intendant, monsieur le marquis ?

— Il sera peut-être imprudent pour vous de rester ici. Vos jours seront en danger. Les révolutionnaires feront retomber sur vous la haine qu'ils me portent.

— La reconnaissance me fait désirer ces dangers, monsieur le marquis.

— Mais est-il bien généreux pour moi de vous y exposer ?

— Je vous en prie, monsieur le marquis.

— Réfléchissez-y bien.

— Si vous m'y autorisez, monsieur le marquis, je resterai.

— Vous nous donnez, monsieur Laurent, une bien grande marque de dévouement. Comment

UNE ÉCOLE DE CAVALERIE A BRUXELLES.

Le ministre de la guerre de Belgique vient de décider la création à Bruxelles d'une Ecole de cavalerie dont l'organisation devra être en tous points conforme à l'Ecole d'application de Saumur.

Des démarches vont être faites auprès du gouvernement français pour obtenir l'autorisation de faire suivre les cours de l'Ecole de cavalerie de Saumur à un certain nombre d'officiers belges qui, leurs cours terminés, seront nommés officiers instructeurs de l'Ecole militaire en Belgique.

Ce ne sera pas la première fois que l'Ecole de Saumur servira de modèle, à l'étranger, à des établissements de ce genre.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

ARMÉE TERRITORIALE.

Les hommes des classes de 1872 et 1873, appartenant à l'armée territoriale, seront appelés, cette année, sous les drapeaux, pour une période d'instruction de treize jours.

L'appel de printemps comprend deux séries : il s'applique, cette année, aux 4<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons des régiments pairs d'infanterie, et au 3<sup>e</sup> bataillon des régiments impairs, à l'artillerie, à la gendarmerie et au génie.

La 4<sup>e</sup> série des territoriaux sera appelée du 24 mars au 5 avril prochain. Elle comprendra : les régiments d'infanterie qui seront désignés dans chaque région de corps d'armée, selon leur situation actuelle au point de vue du casernement, et les gendarmes appartenant à la classe du millésime pair.

La 2<sup>e</sup> série sera appelée du 19 au 31 mai. Elle comprendra partie des régiments d'infanterie et les compagnies des numéros pairs du génie.

(Pour le département de Maine-et-Loire, seront appelés : le 3<sup>e</sup> bataillon du 71<sup>e</sup>, le 4<sup>e</sup> et le 2<sup>e</sup> bataillon du 72<sup>e</sup>.)

La cavalerie sera appelée en automne. Les hommes du train des équipages et des sections d'administration seront convoqués à des époques variables, non encore fixées.

M. Labiche est nommé suppléant au juge de paix du canton sud de Saumur.

M. Guillot est nommé suppléant au juge de paix du canton de Montreuil-Bellay.

**Trait de probité.** — Samedi, un habitant de Varrains, M. Dupont-Bineau, a trouvé à Saumur, place de la Bilange, un porte-monnaie renfermant 446 fr. 30 qu'il s'empressa de déposer au bureau de police, où la personne qui l'avait perdu, M. René Girard, de Villebernier, n'a pas tardé à venir le réclamer.

pourrons-nous vous témoigner notre gratitude ?

— Votre approbation, monsieur le marquis, est la seule récompense que j'ambitionne.

Le marquis était vivement ému ; il croyait au dévouement de son intendant : les hommes loyaux prévoient rarement la perfidie. Ayant ouvert un coffre-fort, le marquis en retira des bank-notes et des rouleaux d'or ; puis il ouvrit son portefeuille et déposa un bon de caisse sur son bureau.

— Voici, dit-il, cent mille francs sur mon banquier de Londres, quatre-vingt mille francs en bank-notes diverses et vingt mille francs en or, formant ensemble deux cent mille francs. Avec ces fonds vous rachèterez le château et ses dépendances s'il est mis en vente. Dans le cas, peu probable, où cette somme ne suffirait pas, j'y suppléerais.

L'intendant, après avoir vérifié le compte, écrivit le reçu suivant :

« Je soussigné, Léopold Laurent, déclare avoir reçu en dépôt de M. le marquis de Rocnoir, dont je suis intendant, la somme de deux cent mille francs destinés à racheter les propriétés de M. le marquis, si elles sont saisies et vendues comme biens nationaux. »

» LÉOPOLD LAURENT. »

— C'est bien, monsieur Laurent. Il ne vous reste plus maintenant qu'à donner l'ordre de faire les préparatifs du départ.

— Vos ordres seront exécutés, monsieur le marquis, se hâta de dire Laurent, en saluant profondément.

(A suivre.) J. GONDROY DU JARDINET.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'ensemble de l'article 2 du projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique :

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury ;  
Ont voté contre : MM. Durtfort de Civrac, de Soland, de Terves ;  
N'ont pas voté : MM. Maillé (Alexis), de Maillé.

— Sur l'article additionnel de M. Gatinéau, qui devient l'article 2 du projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique :

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour.

— Sur l'amendement de M. Goblet, attribuant au jury le jugement des délits de manifestations publiques :

Ont voté pour : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves ;

Ont voté contre (avec le ministère) : MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis).

**THÉÂTRE DE SAUMUR.** — Lundi, la seconde représentation de *Carmen* a été non moins brillante que la première. Les principaux interprètes se sont encore surpassés. Notre public se rappellera longtemps le plaisir que lui ont causé M<sup>lles</sup> Gérald, Marie Garcin et M. Grandville dans les rôles de Carmen, Micaëla et José. La direction a droit à tous nos éloges pour la façon dont l'œuvre de Bizet a été montée.

On annonce pour dimanche le grand drame d'Eugène Sue, le *Juif-Errant*.

Le surlendemain, mardi gras, bal masqué.

**CHEMIN DE FER.** — Prolongement du train n° 234 de Saumur jusqu'à Tours.

Dans une séance du Conseil municipal de Tours, M. le président a donné communication d'une lettre de M. le Préfet d'Indre-et-Loire, en date du 31 décembre 1883, faisant connaître que la Compagnie d'Orléans, en vue de donner satisfaction aux demandes des conseils municipaux de la ville de Tours et de plusieurs autres localités, avait soumis à M. le ministre des travaux publics un ordre de service ayant pour but de continuer jusqu'à Tours, à partir du 7 juillet 1884, le train mixte n° 234, partant de la Possonnière à 4 heures 46 minutes du soir et s'arrêtant à Saumur à 6 heures 56 minutes du soir.

**LE COUDRAY-MACOUARD.** — Lundi matin, le sieur Pierre Grandin, célibataire, âgé de 27 ans, meunier, demeurant au Coudray-Macouard, s'est noyé accidentellement dans le Thoust.

Il accompagnait le sieur Caduc, chauffeur au moulin de Bron, pour fermer le barrage de la porte en avant du moulin. En manœuvrant une aiguille, il a perdu l'équilibre et est tombé dans le courant très-profond en cet endroit.

Malgré l'empressement de son camarade Caduc et du sieur Mauduit, Grandin n'a pu être sauvé et son corps n'était pas encore retrouvé hier soir.

INCIDENT A LA COUR D'ASSISES.

Lundi, à la deuxième affaire des assises de Maine-et-Loire, le chef du jury, le citoyen Puysegur (de Doué-la-Fontaine), avait déclaré, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, que ses principes philosophiques lui interdisent de prêter le serment ordinaire ; néanmoins, il prononcera les paroles « devant Dieu et devant les hommes », mais sans y croire. C'est ce que le citoyen Puysegur a fait.

L'Anjou raconte ainsi l'incident :

« Le chef du jury a déclaré qu'il ne prêterait pas serment, sous prétexte que ses principes s'y opposaient. »

« Un des membres du jury lui dit : « Votre observation ne porte pas, car la loi vous y oblige. »

« En effet, il a fallu obéir, en attendant la nouvelle loi qui se forge à la Chambre. »

« C'est égal, je me devais cela à moi-même », dit le juré récalcitrant, en se frottant les mains. »

ANGERS.

Hier matin, vers trois heures, un incendie se déclarait dans les magasins de M. Gréau, négociant en bonneterie, situés au premier étage d'une maison faisant l'angle

de la rue des Luisettes et de la rue du Port-e-l'Ancre.

M. Gréau, âgé de soixante-douze ans, qui se trouvait couché dans une chambre contiguë à ses magasins, s'étant aperçu le premier de l'incendie, se leva en toute hâte et donna l'alarme.

Les secours arrivèrent promptement ; les élèves du Grand-Séminaire, des premiers sur le lieu du sinistre, essayèrent, mais en vain, d'organiser une chaîne, l'eau manquant par suite de l'absence de bornes-fontaines dans le quartier / M. le chef de la gare Saint-Serge, avec son personnel, les pompiers et un grand nombre de personnes arrivèrent successivement prêter leur concours pour combattre l'incendie.

Il est vraiment regrettable, dit l'Anjou, que l'administration municipale ne prenne pas de sages mesures afin de pourvoir certains quartiers de bornes-fontaines, car il est certain que si l'eau avait été plus abondante, on se serait vite rendu maître du feu, alors que sur cinq pompes amenées, deux seulement ont pu fonctionner.

Les pertes sont considérables, mais le chiffre n'en pourra être connu qu'après l'expertise.

Tout était assuré à la Compagnie le Phénix.

M. Gréaud a déclaré, dit le Patriote, avoir quitté le magasin vers six heures et demie du soir. Il a dit y avoir laissé une écuelle de chaufferette, dont il se servait pour se chauffer les mains.

Cette écuelle était pleine et il se peut que le feu se soit communiqué au parquet.

On a beaucoup remarqué la belle conduite des pompiers.

C'est en affrontant les plus grands dangers que quelques-uns d'entre eux ont pénétré jusqu'à la maison.

Grâce au courage de ces hommes dévoués, on est parvenu à se rendre maître du feu vers quatre heures et demie.

#### CHOLET.

Judi dernier, dans la soirée, M. Guionic, commandant de recrutement à Cholet, est mort subitement d'une attaque d'apoplexie.

Cette mort, aussi inattendue que prématurée, priva l'armée d'un excellent officier, une famille d'un chef dévoué, et notre cité d'un honnête homme.

M. Guionic jouissait à Cholet de l'estime générale. Il était officier de la Légion-d'Honneur. Une partie du 77<sup>e</sup> de ligne, avec la musique, et une foule nombreuse l'ont accompagné à sa dernière demeure.

Le corps de M. Guionic doit être conduit près de sa vieille mère, à Fontevault.

(Intérêt public.)

Aujourd'hui, 20 février, l'Etat va succéder, sur la ligne ferrée de la Possonnière à Niort, à la Compagnie d'Orléans.

Nous apprenons, dit l'Intérêt public, que, de tous les employés de la gare de Cholet, pas un seul ne restera au service de l'Etat.

#### LOUDUN.

Ces jours derniers, M. Lucien Dugast, marchand-tailleur à Loudun, revenait à son domicile, monté dans sa voiture.

En arrivant au Portail-Chaussé, son cheval, ayant eu peur, se cabra. M. Dugast fut précipité sous l'une des roues.

Voyant le danger que courait l'honorable industriel Loudunais, les sieurs Durif et Chevalier accoururent et parvinrent à arracher M. Dugast de dessous la voiture. Il était évanoui. On lui prodigua immédiatement des soins et on le ramena à son domicile où le médecin constata qu'il avait plusieurs blessures au visage.

#### TOURS.

On annonce la mort, à Tours, de M<sup>me</sup> la comtesse de Clocheville, qui a fondé dans cette ville une maison de convalescence pour les enfants pauvres. M<sup>me</sup> de Clocheville laisse toute sa fortune, évaluée à trois millions, à la ville de Tours, à charge par elle d'entretenir cet établissement, qui devra continuer à être dirigé par les Sœurs.

Encore une feuille bonapartiste qui passe au royalisme : le Réveil de l'Ouest, de Bressuire.

L'emprunt que vient de faire le gouvernement et la crise économique nous remettent en mémoire un couplet d'une chanson qui a eu quelque succès vers 1834 ou 1832 :

A ça près du crédit qui manque,  
Le commerce est plein de vigueur,  
L'argent et les billets de banque  
N'ont rien perdu de leur valeur.  
L'Anglais fait de la foi punique ;  
Les emprunts vont tout doucement.  
Vous voyez bien qu'en République  
Vous n'auriez pas plus d'agrément.

La situation est, on le voit, encore pire aujourd'hui : le résultat de l'emprunt et l'état présent des affaires montrent que le crédit n'est pas plus brillant qu'en 1832, le commerce a cessé d'être plein de vigueur et les emprunts vont « tout doucement ». Il y a cinquante-deux ans que la chanson a été faite, elle fait juger que la France n'a pas trouvé beaucoup « d'agrément » à tant de révolutions.

#### Faits divers.

On nous raconte une curieuse histoire de tricherie au jeu qui se serait passée, l'été dernier, dans un casino d'une ville d'eau où fleurit le baccarat à outrance pendant la saison.

On avait remarqué qu'un individu fort bien mis, mais ayant une maladie d'yeux qui l'obligeait à porter des lunettes aux verres d'un bleu très-foncé, gagnait des sommes assez rondes chaque fois qu'il tenait la banque.

On le surveilla, et on ne découvrit rien de suspect.

Un soir qu'il taillait, l'homme aux lunettes

laisse tomber une carte : le domestique n'était pas là ; un des joueurs se baisse, et, sous la table, il aperçoit dans l'obscurité cinq points lumineux sur la carte, il la relève tout surpris, l'examine, c'est un cinq de carreau qui, aux lumières, n'offre rien d'anormal. Le banquier, au même instant, brûle la taille et sort.

Explications données, on s'aperçut que le grec marquait les cartes au dos avec du phosphore et ses lunettes bleues lui permettaient de savoir la valeur de chaque carte qu'il donnait.

On ne le revit plus ; il avait empoché, grâce à son truc, une cinquantaine de mille francs.

La mode d'habiller les chiens de dames est poussée, en ce moment, à New-York, jusqu'à la folie. Une couturière française, qui a la spécialité de ce genre de costume, ne sait plus où donner de la tête. Dans le salon de cette habilleuse du highlife, les clients, havanais, levrettes, griffons et autres, attendent, sagement assis sur des coussins, que leur tour soit venu. Ce n'est pas une petite affaire que les toilettes nouvelles ; elles se composent d'un négligé du matin, d'un petit manteau de sortie et d'une tenue de soirée.

#### BIBLIOGRAPHIE

##### LA MAISON DE FRANCE

M. Amédée de Césena, rédacteur en chef du Soleil, vient de publier, chez MM. Blériot et Gautier, une excellente brochure intitulée : *La Maison de France*.

L'auteur, en quelques pages éloquentes, fait l'histoire de la famille d'Orléans et montre combien la France a raison de compter sur les descendants légitimes de nos rois.

Cette brochure, qui coûte trente centimes, est ornée d'un fac-similé de la signature de M. le comte de Paris et de sa photographie d'après nature.

Les éditeurs, désireux de voir ce petit livre de propagande répandu en France à plusieurs millions d'exemplaires, ont trouvé, en s'imposant de réels sacrifices, le moyen de réduire encore le prix de 30 centimes en faveur des personnes qui voudraient bien leur en demander plusieurs exemplaires pour les donner autour d'elles.

C'est ainsi qu'ils envoient franco 10 exemplaires pour 2 fr. 50 ; 25 pour 6 fr. ; cinquante pour 10 fr. ; cent pour 18 fr. ; mille pour 150 francs.

Nous ne saurions trop conseiller à nos amis de faire connaître cette brochure autour d'eux. Nous considérons qu'elle peut rendre de très-réels services à la cause que défendent tous les hommes soucieux de la gloire et de la prospérité de notre chère France.

Il suffit d'écrire à MM. Blériot et Gautier, éditeurs, 55, quai des Grands Augustins, à Paris.

H. DE LA BRICHE.

#### LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 16 février 1884.

Chronique parisienne, par Alceste.  
Chronique générale de la Semaine, par Emile Faure.

Micheline Avrial, roman inédit (suite), par Paul Perret.

Les Chevreuils, 1 gravure, par Henri Bouchet.  
La Chine méridionale, 4 gravures, par Archibald Colquhoun.

Curiosités de la Science : Le collier de corail rose (suite et fin), par un Académicien d'Étampes.  
Le Prince et le Pauvre, roman (suite), 3 gravures, par Marc Twain.

Courrier théâtral, par Gabriel Levasnier.  
Sphinxiana.

Bibliographie, par Ferguson.  
La Semaine financière, par J. Belletrud.

Abonnement : Un an, 18 fr.  
Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

PARIS ET DÉPARTEMENTS : 30 CENT. LE NUMÉRO.

#### L'IMPRESARIO

Organe spécial et international des Artistes de théâtres, cafés-concerts et cirques, AVEC AGENCE ANNEXÉE

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

(2<sup>e</sup> année)

BUREAUX : 10, Faubourg Montmartre, PARIS.

Directeur-propriétaire : MALDEN-ERCOLE.

Rédacteur en chef : Fernand STRAUSS.

L'IMPRESARIO publie le tableau des pièces jouées chaque semaine sur tous les théâtres de France et même dans les principales villes de l'étranger, ainsi que les divers comptes rendus qui lui sont adressés par ses correspondants.

ABONNEMENT : Paris et départements, 15 fr.— Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois. — On peut s'abonner, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

Tirage définitif de la LOTERIE DES ARTS DÉCORATIFS très-prochainement. La seule qui ait Deux Millions de francs de lots et un gros lot de 500,000 francs.

(Voir aux annonces.)

On ne craint point l'ALOPÉCIE ou chute prématurée des cheveux, en faisant usage des produits du D<sup>r</sup> JACOMY, 21, quai Saint-Michel, PARIS ; un seul essai suffit pour s'en convaincre.

DÉPÔT A SAUMUR : Chez MM. Normandine, pharm., 11, rue Saint-Jean ; Decart, coiffeur, rue Saint-Jean, qui donnent gratuitement la brochure explicative.

#### EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies.

Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

#### LA NUIT AUX ÉMOTIONS

I

Dans la matinée du 20 décembre dernier, une nouvelle aussi affreuse qu'inattendue se répandit à Neufchâteau : « Madame de Verchesne est morte. »

Du faubourg de France aux Cinq-Ponts, ce fut une exclamation successive ; toutes les physionomies exprimaient une douloureuse surprise :

— Est-ce bien vrai ?

— Rien n'est plus certain.

— Avant-hier, je l'ai vue passer dans cette rue !

— Hier, dans la soirée, elle se portait comme un charme. — A l'occasion de la décoration de la Légion-d'Honneur, envoyée, il y a quelques jours, à son mari, il y avait un dîner d'amis ; la réception a été des plus charmantes et la belle jeune femme a été d'une gaieté extraordinaire ; à cinq heures, ce matin, M. de Verchesne la trouvait morte à ses côtés.

— Oh ! mais, c'est épouvantable.

— Mourir à vingt ans !

— Après quatre mois de mariage !

— Pauvre mari, doit-il être désolé !

— On dit qu'il fait pitié.

Dans tous les quartiers, ce n'étaient que conversations analogues.

Devant la maison mortuaire, située dans le haut de la ville, la foule passait depuis une heure, avec une intention marquée de voir si les volets étaient fermés ; il n'y avait plus à en douter, la mort s'était introduite dans cette demeure, la nuit, comme les voleurs de grand chemin ; de son doigt glacé, elle avait touché au front une belle et ravissante créature, comptant à peine vingt printemps, qui commençait la vie sous les auspices les plus riants, sous les aspects les plus enviables ; jeunesse, beauté, fortune, une bonne fée semblait, comme dans les contes de Perrault, avoir présidé à sa naissance, lui avoir accordé tous les dons que chacun puisse souhaiter, et voilà que, dans l'espace d'une nuit, la mort frappe sans pitié, sans merci, sans se soucier des larmes de ceux qui survivent, sans se préoccuper de l'âge ou du rang de sa victime.

Quelle insupportable destinée, et c'est celle de l'humanité !

II

M. Anatole de Verchesne, le mari de la morte, était un des juges du tribunal de Neufchâteau. Il avait trente ans, un nom honorable, une certaine fortune personnelle, que son récent mariage venait de doubler ; de hautes protections, ce qui ne gâte

rien au siècle où nous vivons, et des espérances.

Après avoir fait de brillantes études à Paris, et, ne voulant pas devoir, dans la magistrature, son avancement aux seuls droits d'ancienneté, il avait débuté à Oran ; puis nommé à un poste plus élevé à Alger, il lui était devenu facile alors de rentrer en France avec une situation plus avantageuse ; depuis dix-huit mois, il habitait le joli chef-lieu d'arrondissement des Vosges.

Neufchâteau est une cité hospitalière et charmante ; ses salons sont ouverts à tout ce qui occupe une position nettement défioie dans la hiérarchie sociale, et les nouveaux venus y sont avec les anciens sur un pied d'égalité parfaite.

Anatole de Verchesne, en moins de six mois, fut le préféré de toutes les réunions ; il n'y avait pas de soirée complète s'il y faisait défaut ; sa conversation spirituelle, son air moins froid, moins composé que la plupart de ceux de ses confrères, séduisait au premier abord ; sans que sa dignité eût à en souffrir, il était l'âme de ces fêtes tout intimes de famille ; un jour, Neufchâteau en arriva à ne jurer que par lui.

Dans une soirée, à la sous-préfecture, il rencontra mademoiselle Adrienne d'Ornis de Vaucouleurs, et, de ce moment, le jeune magistrat s'aperçut qu'à côté de la loi — qu'il honorait — il y avait place pour l'amour, non du code, mais d'une femme, et que, si la solitude avait du bon, la vie à

deux ne manquait pas de charmes. Pendant plusieurs semaines, il essaya bien de réagir contre cet entraînement de l'esprit, qu'il appelait « un écart d'imagination » ; ce fut en vain ; il voulait lire un commentaire de tel article de loi sur une question sociale, et les caractères typographiques placés sous ses yeux disparaissaient pour faire place à des traits féminins, et quels traits : une chevelure blonde et luxuriante, un visage à l'ovale parfait, une taille svelte, aux contours harmonieux, une main adorable, qu'on eût couverte de baisers, qu'on eût comblée de caresses ; durant toute une saison, la science juridique eut tort ; l'amour est un tyran, ceux qu'il touche de ses flèches s'en ressentent longtemps.

— En vérité, je suis bien sot, se dit un jour Anatole de Verchesne ; étant du bois dont on fait les maris, pourquoi m'obstiner à rester vieux garçon ?

Le jour même, le juge de Neufchâteau prenait le train, et, une heure plus tard, il débarquait dans cette fameuse cité lorraine qui vit, il y a quatre siècles, Jeanne d'Arc accourir près du sire de Beaudricourt, pour lui demander le sauf-conduit qui devait lui permettre d'aller délivrer la France du joug des Anglais.

(A suivre.)

SOPHRONYME LOUDIER.

Etude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié, 12, rue du Marché-Noir, à Saumur.

**Séparation de Biens.**

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le seize février mil huit cent quatre-vingt-quatre ; Aux requête, poursuite et diligence de M<sup>me</sup> Louise Bourdilleau, épouse du sieur Georges Gibert, ancien boulanger à Saumur, Demanderesse, ayant M<sup>e</sup> V. LE RAY pour avoué ; Contre le sieur Georges Gibert, sus-nommé, qualifié et domicilié ; Il appert : Que la dame Gibert a été déclarée séparée quant aux biens d'avec le sieur Gibert, son mari.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué soussigné et de la dame Gibert.

Saumur, le dix-huit février mil huit cent quatre-vingt-quatre. Signé : V. LE RAY.

Etude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> MÉROUAS.

**A VENDRE**

Par adjudication amiable

Le dimanche 24 février 1884, à midi et demi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PINAULT;

**UNE GRANDE MAISON**

Sise au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, sur la grande route,

Composée de : bâtiments d'habitation et de plusieurs corps de bâtiments à usage de boulangerie, chambres, remise, écurie avec caves voûtées ; Cour, jardin, puits, pressoir, hangar.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. GASCHOT, propriétaire au Pont-Fouchard, et audit M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

VIN BLANC pour bouteilles, des meilleurs côtesaux, logé en fûts de 195 à 200 litres.

S'adresser, 7, rue Cendrière, à Saumur, chez M. GUÉDON.

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations. S'adresser, 6, rue du Temple.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION.

Le dimanche 2 mars 1884, à midi.

En l'étude de M<sup>e</sup> GAUTIER :

1<sup>o</sup> UNE MAISON, située à Saumur, rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 10, joignant M. Saulais ;

2<sup>o</sup> Et UNE CAVE, avec JARDIN au-dessus, sis à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à MM. MENIER et GENTIL-SAVATIER, propriétaires à Saumur, ou au notaire. (112)

**QUATRE MAISONS**

de construction récente, situées à Angers ; deux, rues Eblé et de la Ségrétainerie ; deux, rue des Quinconces prolongée, près l'allée du Mail.

ADJUDICATION

Le jeudi 28 février 1884, à deux heures de l'après-midi, au cabinet de M<sup>e</sup> GUIHAL, syndic de faillites, rue Lenepveu, n<sup>o</sup> 13, par le ministère de M<sup>e</sup> ALEXANDRE, notaire à Pellouailles.

Mises à prix : 6,000, 8,000 et 12,000 fr. Deux de ces maisons sont louées, l'une 1,450 fr. et l'autre 600 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> GUIHAL, syndic à Angers, ou à M<sup>e</sup> ALEXANDRE, notaire à Pellouailles. (86)

Etude de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

Adjudication volontaire,

PAR SUITE DE DÉCÈS,

de

**L'Hôtel du Cheval-Blanc**

Situé à Coutures, tenu autrefois par M. Dénouault,

Comprenant : rez-de-chaussée, premier étage ; caves, remise, écurie, jeu de boules et jardin.

Adjudication le dimanche 2 mars 1884, à 1 heure, dans la maison même.

Pour traiter avant l'adjudication, s'adresser au notaire. (127)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1884,

**UNE MAISON**

Rue Haute-Saint-Pierre,

Composée de 14 pièces meublées et de diverses dépendances.

S'adresser à M. DAROUSSAT, rue Haute-Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 29, Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> GABILLON, notaire à Ingrandes.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**BELLE PROPRIÉTÉ DES CHESNAIES**

Près le bourg d'Ingrandes, à 3 kilomètres de Saint-Patrice (ligne de Tours à Nantes),

Comprenant : bâtiments de maître et de basse-cour, bâtiments de fermier, vastes et jolies caves, vendangeoir, cuves, pressoir et accessoires, cours, jardin d'agrément, jardin potager, terres et vignes de très-bon cru.

Le tout d'un seul tenant et contenant 10 hectares 12 ares.

Jolie vue, chasse et pêche.

S'adresser, pour traiter, à M. CHAUMIN-BENARD, à Gizeux ; Et, pour tous renseignements, à M. Jacques ROCHEREAU, expert à Ingrandes, et audit M<sup>e</sup> GABILLON.

Etude de M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> octobre 1884,

**CHATEAU MEUBLÉ**

Consistant en :

12 chambres de maîtres, 9 chambres de domestiques, 2 salons, grande salle à manger, 2 offices, écurie à 6 chevaux, avec box, remise pour 6 voitures ;

Gaz, eau de source ; Chapelle avec sacristie ; Jardins fruitiers et potagers, bosquets, prairies ;

Le tout d'une contenance de 11 hectares environ, Situé sur le bord d'une rivière, A 16 kilomètres de Saumur, 2 kilomètres d'une gare, 7 heures de Paris.

S'adresser audit notaire. (102)

**A VENDRE**

**AVOINE PROLIFIQUE**

DE CALIFORNIE

La plus productive de toutes les avoines.

S'adresser à M. B. DE LÉPINE, à Douvy, près Brézé (Maine-et-Loire).

ON DEMANDE comme expéditionnaire, dans une étude de notaire, à Saumur, un MILITAIRE RETRAITÉ ayant une bonne écriture.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**MAISON**

Rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 29.

Un 1<sup>er</sup>, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon ; Au 2<sup>e</sup>, deux chambres à coucher ; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine ; diverses servitudes ; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

**A VENDRE**

DEUX PAONS, le mâle et la femelle.

**AVIS**

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

**AU GAGNE-PETIT**

NOUVEAUTÉS

M. PETIT-SALMON demande un apprenti.

UN GARÇON, muni de bons certificats, demande une place de cocher.

S'adresser au bureau du journal.

**Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).**

**A. RIVAUD**

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du cuir chevelu (pelliçules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

**VINS DE BORDEAUX**

M. L. Vianne-Lazare, propriétaire-négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, Bordeaux, offre ses vins en nature payables à 60 jours, f de port à la gare désignée par l'acheteur. Vin de table rouge, 1882 130 fr. la barrique, 228 litres. Médoc 1879, 210 fr. la barrique, de 228 litres. Envoi de prix-courants sur demande. Je reprends la marchandise qui ne convient pas. Pamplet des Agents sérieux et honorables pour les localités où je ne suis pas déjà représenté.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 FÉVRIER 1884.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.
3 % amortissable	76 30	75 97	Est	735	735	Obligations.			Gaz parisien	512 50	510
3 % amortissable	77 45	77 35	Paris-Lyon-Méditerranée	1232 50	1215	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514	514	Est	357	358
3 % (nouveau)	76 50	76 50	Midi	1130	1112 50	— 1865, 4 %	519	516	Midi	354 75	355
4 1/2 %	107 25	107 20	Nord	1730	1695	— 1869, 3 %	403	402	Nord	365	364 50
4 1/2 % (nouveau)	105 80	105 37	Orléans	1260	1265	— 1871, 8 %	392	392	Orléans	337	357 25
Obligations du Trésor	501	507 50	Compagnie parisienne du Gaz	805	812 50	— 1875, 4 %	511	512	Ouest	357 60	340
Banque de France	5190	5140	Canal de Suez	1415	1400	— 1876, 4 %	510 50	512 75	Paris-Lyon-Méditerranée	384	365
Société Générale	482	485	C. gén. Transatlantique	2057 50	2025	Bons de liquid. Ville de Paris	522	523	Paris-Bourbonnais	362	360
Comptoir d'escompte	940	940		490	483 75	Obligations communales 1879	448	447	Canal de Suez	570	568
Crédit Lyonnais	550	562 80				Obligat. foncières 1879 3 %	445	444 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1240	1237 50				Obligat. foncières 1883 3 %	339 50	339			
Crédit mobilier	325	325									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)  
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.  
1 — 35 — soir,  
3 — 39 — soir, express.  
7 — 15 — omnibus.  
10 — 36 — (s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.  
8 — 21 — omnibus.  
9 — 37 — omnibus.  
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.  
4 — 44 — soir, omnibus-mixte.  
7 — 4 — omnibus (s'ar. à Tours)  
10 — 24 — express-poste.  
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

**Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1883)**

**SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY**

	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.
Saumur . . . . . (départ)	6 05	8 50	1 05	3 00	7 55	
Chacé-Varrains . . . . .	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05	
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .	6 33	9 10	1 25	3 30	8 13	
Montreuil-Bellay . . . . . (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28	

**MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR**

	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay . . . . . (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03	
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .	7 13	10 07	4 43	8 46		
Chacé-Varrains . . . . .	7 22	10 20	4 51	8 54		
Saumur . . . . . (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35	

**SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS**

	Mixte matin.	Mixte soir.
Saumur . . . . . (départ)	6 05	7 55
Montreuil-Bellay . . . . .	7 03	8 40
Lernay . . . . .	7 14	8 51
Brion-sur-Thouet . . . . .	7 27	8 59
Thouars . . . . . (arrivée)	7 46	9 16

**THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR**

	Mixte matin.	Mixte soir.
Thouars . . . . . (départ)	8 56	3 50
Brion-sur-Thouet . . . . .	9 09	4 02
Lernay . . . . .	9 18	4 10
Montreuil-Bellay . . . . .	9 45	4 27
Saumur . . . . . (arrivée)	10 33	5 03

**MONTREUIL-BELLAY — POITIERS venant d'Angers.**

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil . . . . . (départ)	7	1 53	8 35
Loudun . . . . .	7 58	2 49	9 33
Arçay . . . . .	8 27	3 14	9 53
Mirebeau . . . . .	8 23	4	10 47
Neuville . . . . .	9 55	4 25	11 17
Poitiers . . . . . (arrivée)	10 32	4 56	11 52

**POITIERS — MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.**

	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.
Poitiers . . . . . (départ)	5 50	12 10	6 10
Neuville . . . . .	6 28	12 55	7 02
Mirebeau . . . . .	6 55	1 28	7 50
Arçay . . . . .	8 01	2 27	9 10
Loudun . . . . .	8 38	3 13	10 13
Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09	10 58

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur,